

Paul Schneider  
Membre du Groupe de Saint-François (voir annexe)

10 décembre 2018

Madame Anni Lanz,  
Dr iur.h.c.  
Ancienne Secrétaire générale de Solidarité sans frontières

**Message de soutien**

Chère Madame,

Nous avons suivi votre combat pour la justice, la dignité et les droits humains et appris votre condamnation selon la LEtr. art. 116.

Nous aimerais tout d'abord vous dire notre admiration et notre soutien. Vous avez eu le courage de mettre votre conscience au-dessus d'une Loi dont l'application rigoureuse bafoue les valeurs ancrées dans la Constitution.

Le groupe de Saint-François s'est formé à la suite de la condamnation pour « délit de solidarité » du pasteur Norbert Valley. Il est intervenu dans les médias, et surtout auprès de nos Eglises pour alerter, dénoncer, rendre conscient. Je sais que vous avez beaucoup de soutien – nous désirons néanmoins vous faire connaître notre action (ci-joint une copie de notre lettre à la FEPS). La procédure concernant le pasteur Valley n'est pas encore terminée. Amnesty se préoccupe aussi de lui et nous pourrions rester mutuellement informés par cet organisme.

Vous êtes aussi – comme plusieurs d'entre nous - dans le Comité de soutien de l'Observatoire Suisse du droit d'asile et des étrangers (j'ai fait partie de son Conseil durant les quatre premières années...). Il est important que tout ce réseau reste vigilant.

Recevez, chère Madame, mes messages cordiaux et mes vœux pour ce temps de l'Avent béni. Et que vous ayez la force de porter ce poids d'une condamnation injuste.

Copie :

Les membres de notre Groupe de Saint-François

Madame Cyrielle Huguenot, AI

Mme Gaby Vermot, Observatoire Suisse du droit d'asile et des étrangers.